

Les ménages aux ressources fragiles à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère

LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE

Cahier 4

Décembre
2020



OBSERVATOIRE
DE L'HERBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

LES « CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE » traitent de la thématique du mal-logement en Isère et des problématiques qui la traversent telles que l'accès et le maintien au logement, ou encore la précarité des ménages. Cette année les cahiers abordent ces enjeux sous le prisme de la crise sanitaire, au regard des inégalités de logement qu'elle a révélées et des impacts qu'elle a eus sur la fragilisation économique des ménages.

6 cahiers sont publiés en décembre 2020 dans le cadre de l'événement partenarial « Loger les plus vulnérables en Isère » :

- Cahier 1 : « Loger les plus vulnérables en Isère : des chiffres clés pour mieux comprendre »
- Cahier 2 : « Le sans-abrisme à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 3 : « L'hébergement d'urgence à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 4 : « Les ménages aux ressources fragiles à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 5 : « Les moins de 25 ans à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 6 : « Le système territorial de réponses à la crise sanitaire et sociale en Isère »

Le présent cahier, « **Les ménages aux ressources fragiles à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère** », met en lumière les impacts économiques engendrés par le premier confinement sur le budget des ménages déjà fragiles. Ce travail s'appuie sur les données de la CAF de l'Isère et sur les résultats d'une enquête réalisée auprès des locataires de l'agence immobilière à vocation sociale (AIVS) Territoires de l'ensemble Un toit pour tous. Il se base également sur des entretiens réalisés avec des professionnels de l'accompagnement social, des accueils de jour, et de l'hébergement.

Ce cahier a été réalisé par l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement

LES AUTEURS : Chloë Mollard, Anissa Ghiouane

RELECTEURS ET CONSEILS : René Ballain, Arthur Lhuissier, Roselyne Blin, Andrée Demon, Elisabeth Paccard, Michelle Daran, Bernard Duru, Bernard Hofmann

MISE-EN-PAGE : Observatoire de l'Hébergement et du Logement avec le soutien d'Anne-Laure Navarro (service communication)

CREDIT PHOTOS : couverture par Un Toit Pour Tous, opération d'acquisition-amélioration d'UTPT Développement, à Sassenage.

Avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
DES MESURES SOCIALES INSUFFISANTES VENANT AGGRAVER DES SITUATIONS BUDGETAIRES FRAGILES	5
1. <i>Une perte de ressources qui déstabilise les budgets déjà fragiles.....</i>	<i>5</i>
2. <i>Des administrations au ralenti générant des problématiques d'accès et de maintien des droits sociaux.....</i>	<i>7</i>
3. <i>Absence de mesure spécifique suite aux pertes d'emplois générées par la crise : une chute dans la précarité pour les oubliés.....</i>	<i>8</i>
CARACTERISTIQUES DES MENAGES FRAGILISES PAR LA CRISE	10
1. <i>Poursuite de la précarisation des personnes isolées et familles monoparentales</i>	<i>10</i>
2. <i>Des ménages avec enfants fragilisés par une hausse des dépenses.....</i>	<i>12</i>
3. <i>Une crise qui a renforcé les difficultés des ménages qui étaient déjà confrontés à des impayés</i>	<i>13</i>
CONCLUSION	14

INTRODUCTION

La crise sanitaire a eu des impacts économiques sur de nombreux ménages français en occasionnant une hausse des dépenses notamment en matière d'alimentation lorsque les enfants mangeaient habituellement à la cantine à un faible coût. Cette augmentation des dépenses étant d'autant plus difficile à gérer qu'elle s'accompagnait souvent d'une baisse de revenus liée aux mesures de chômage partiel notamment, voire d'une perte totale de ressources (rupture de droits, fin de contrat, travail non déclaré etc). Pour prévenir ces impacts, le gouvernement a mis en place des mesures sociales fortes dès le début du confinement, renforcées par d'autres dispositifs les mois suivants. Si celles-ci ont permis de protéger le niveau de vie de millions de ménages, elles sont restées insuffisantes pour maintenir les équilibres budgétaires qui étaient déjà fragiles. Cela concerne à la fois les ménages qui étaient déjà endettés et qui ont vu leur situation s'empirer suite à une perte de ressource, ainsi que les ménages, souvent en emploi précaires, qui arrivaient à maintenir un équilibre entre leurs ressources et dépenses et qui ont été pris dans des cycles d'impayés en perdant leur emploi dans le contexte de la crise sanitaire. Pour ces derniers, la situation était d'autant plus compliquée que les aides de droits communs (le chômage en particulier) étaient difficiles à mobiliser dans un contexte où les guichets étaient fermés et que les services fonctionnaient au ralenti.

En s'appuyant sur les données d'observation de la CAF de l'Isère et sur une enquête réalisée auprès des locataires de l'agence immobilière à vocation sociale (AIVS) Territoires de l'ensemble Un toit pour tous, cette note propose de mettre en lumière les impacts économiques que le premier confinement a occasionné sur le budget des ménages les plus fragiles.

Contexte de l'enquête réalisée auprès des locataires de l'AIVS Territoires

Malgré la globale efficacité des mesures sociales mises en place durant le premier confinement, ces dernières n'ont pas toujours suffi à protéger les ménages pour qui les fins de mois se jouaient à peu de choses, ou qui étaient du moins dans une situation économique qui ne leur permettait pas de construire une épargne mobilisable pour supporter les baisses de revenus et les hausses de dépenses qu'a pu générer la crise du Covid-19.

L'AIVS Territoires a pu constater cette fragilisation des publics déjà vulnérables à travers ses locataires¹ et les difficultés accrues qu'ils ont rencontré pour s'acquitter de leur loyer durant le premier confinement : entre le mois de Février et de Mars, une hausse de 64% du nombre de ménages en impayés a été enregistrée, et de 27% entre le mois de mars et d'avril. Cela concernait 226 ménages dont 90 nouvellement en impayés en mars, et 176 ménages dont 24 nouvellement en impayés en avril.

Afin de mieux connaître les difficultés budgétaires engendrées par la crise et de mettre en places des actions pour y répondre, l'AIVS Territoires, appuyé par l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement, a réalisé une enquête auprès des 243 ménages ayant rencontré un impayé sur son parc entre les mois de Mars et Juin.

¹ Les locataires dont le logement est géré par l'AIVS Territoires sont exclusivement des ménages prioritaires qui correspondent aux plafonds de ressources les plus bas. La notion de priorité est définie à l'échelle du département de l'Isère par le PALDHI, selon les critères nationaux inscrits dans le Code de la Construction et de l'Habitat. Parmi ces critères figurent le fait d'être Sans logement - Menacé d'expulsion - Hébergé ou logé temporairement - Vivant dans un habitat indigne ou précaire, ou occupant des locaux impropres à l'habitation - En situation de surpeuplement manifeste dans leur logement - Confronté à un cumul de difficultés (difficultés financières et difficultés d'insertion sociale).

Éléments méthodologiques

Une enquête téléphonique a été réalisée du 3 au 20 août auprès des locataires d'Un toit pour tous qui étaient en situation d'impayés entre Mars et Juin. L'objectif était d'identifier les ménages qui rencontraient des difficultés de paiement suite à la crise sanitaire et sociale et de comprendre la manière dont celle-ci avait impacté leur budget.

L'échantillon d'enquête a été construit pour cibler les locataires ayant été impactés par la crise du Covid-19.

- Parmi les 243 ménages ayant rencontré au moins un impayé sur la période de mars à juin, 113 ménages ont été retenus pour cette enquête. Les autres ont été exclus à priori soit parce que leur impayé concernait des régulations de charges ou d'APL et ne dépendait donc pas de la crise, soit parce qu'ils avaient réglé leur dette avant d'être appelés.
- Sur les 117 ménages contactés, 71 ont répondu à notre appel, et 48 ont déclaré que la crise avait eu des impacts sur leur budget.
- Ce sont principalement les ménages impactés par la crise qui ont répondu en entier au questionnaire (52/55). Au vu du faible potentiel de comparaison qu'offre cette enquête entre des ménages impactés (52) et non impactés (3), les résultats présentés ici ne porteront que sur les premiers.

Compte tenu de cet échantillonnage, les résultats présentés ci-dessous ne se veulent ni exhaustifs ni explicatifs mais permettent d'illustrer les situations dans lesquelles les mesures de confinement ont impacté le budget des locataires d'UTPT et leur capacité à se maintenir dans leur logement.

Les caractéristiques des locataires d'Un toit pour tous (chiffres au 31/12/2019)

Un toit pour tous gère 665 logements. Parmi eux, 398 sont des logements PLAI, 237 des logements de propriétaires privés, et 30 logements autres. Il s'agit à chaque fois de ménages prioritaires orientés par l'Etat et la Métropole : sur les 565 locataires occupant en titre de leur logement (soit 75% de l'ensemble des ménages logés), 38% bénéficient des minima sociaux et 36% ont un emploi au revenu modeste.

DES MESURES SOCIALES INSUFFISANTES VENANT AGGRAVER DES SITUATIONS BUDGETAIRES FRAGILES

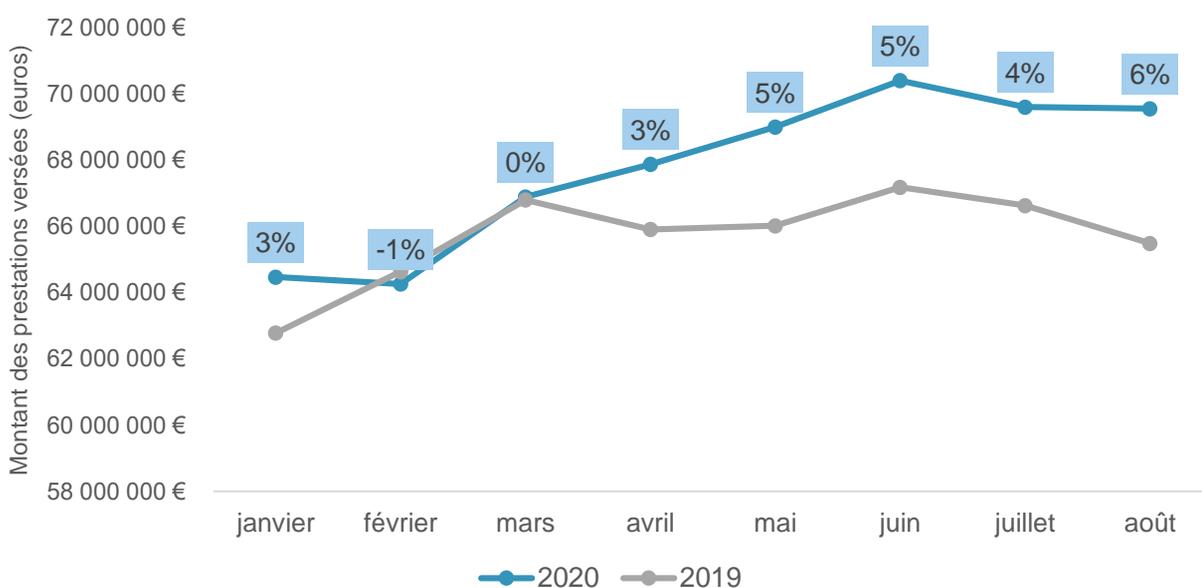
1. Une perte de ressources qui déstabilise les budgets déjà fragiles

9 mois après le début du premier confinement, les impacts économiques de la crise s'observent principalement sur les ménages qui étaient déjà dans des situations budgétaires fragiles. Cela s'observe à travers les données de la CAF de l'Isère² : si le nombre total d'allocataires reste stable, le montant des prestations conditionnées au revenu³ qui ont été versées connaît quant à lui une évolution, témoignant de la baisse des ressources des ménages déjà allocataires : sur le mois d'août 2020 (par rapport à août 2019), 4 millions d'euros supplémentaires ont été versés en Isère, sous la forme d'allocations conditionnées aux revenus, soit une augmentation de 6%.

² Les données concernant les mois de juin, juillet et août 2020 nous ont été transmises par la CAF en octobre 2020 et sont donc provisoires.

³ Allocation Adulte Handicapé ; APL ; ALS ; ALF ; Complément Familial ; Prestation d'Accueil du Jeune Enfant ; Prime d'activité ; RSA

Montant des prestations conditionnées au revenu (euros) et taux d'évolution 2019-2020 (pourcentages)



Source : CAF de l'Isère, octobre 2020 – Nos calculs

Champ : Bénéficiaires du RSA en Isère, euros et pourcentage

Lecture : En juin 2020, 70 390 916€ ont été versés dans le cadre des prestations conditionnées au revenu, contre 67 174 636€ en juin 2019, soit une augmentation de 5%.

Les données des mois de juin, juillet, août 2020 sont provisoires, pas encore consolidées.

Bien que les ménages non allocataires aient également connu une baisse de ressources (au travers notamment des mesures de chômage partiel ne couvrant que 80% du salaire initial), ces chiffres de la CAF nous alertent au regard de la fragilité budgétaires des ménages les plus pauvres : une perte de ressources d'une cinquantaine d'euros peut suffire à générer un cycle d'impayés dont il est d'autant plus difficile de sortir qu'il déstabilise chaque mois un peu plus l'équilibre budgétaire. Des mesures avaient pourtant été prises par le gouvernement à destination de ces publics, tel qu'un chômage partiel qui couvre 100% des salaires les plus bas et le prolongement de la plupart des droits sociaux jusqu'au dé-confinement. Cependant, elle n'ont pas permis de prendre en compte la complémentarité des ressources sur lesquelles repose l'équilibre budgétaire de certains ménages. Cela s'illustre à travers le cas d'une locataire de l'AIVS Territoires qui s'est retrouvée en difficulté pour s'acquitter de l'ensemble de ses factures en l'absence des primes de précarité qui complétaient habituellement son salaire et qui n'étaient pas prises en compte par le chômage partiel.

Camille⁴ est une jeune locataire qui occupait un emploi saisonnier à mi-temps dans l'aéroport de Grenoble. Les mesures mises en place dans le cadre du confinement lui ont permis de bénéficier du chômage partiel. Mais si ce dispositif a maintenu son salaire pour les mois de mars, avril et mai, elle a vu en revanche ses revenus diminués en l'absence des primes qui complètent habituellement ses ressources. En outre, elle a connu une hausse de son budget alimentaire puisqu'elle ne pouvait plus profiter des repas à bas prix qu'elle consommait d'ordinaire sur son poste de travail. Son contrat s'est finalement arrêté fin mai, comme cela était initialement prévu. Elle bénéficie depuis de 826 euros de chômage classique avec un reste à vivre estimé à 73 euros qui l'empêche de compenser les difficultés cumulées durant les trois mois où son salaire a été diminué. – **Locataire de l'AIVS Territoires**

⁴ Les prénoms ont été changés.

La baisse de ressources induite par le chômage partiel a également pu avoir des effets indirects en mettant en difficulté les solidarités interpersonnelles sur lesquelles repose le budget de certains ménages. Ces impacts ont concerné à premier titre les étudiant.e.s qui financent leurs études grâce à la participation de leurs parents et qui depuis le premier confinement se retrouvent privé.e.s d'une partie de leurs ressources. Ces difficultés, couplées bien souvent à la perte d'un emploi étudiant, s'observent à travers une forte hausse de la demande d'aides financières ponctuelles du CROUS : 11 000 demandes ont été enregistrées durant l'année universitaire 2019-2020 sur l'académie de Grenoble, contre 7 400 l'année précédente. De façon plus marginale, les impacts indirects de la crise sur les budgets fragiles affectent également les ménages en situation administrative complexe dont les logements sont financés par des collectifs citoyens, composés de membres ayant pu eux même connaître une perte de ressource et qui se trouvent dès lors en difficulté pour poursuivre leur soutien financier.

2. Des administrations au ralenti générant des problématiques d'accès et de maintien des droits sociaux

Le budget des ménages a également été fragilisé par le ralentissement du fonctionnement des administrations qui a souvent engendré des retards dans le traitement des droits. L'enquête réalisée auprès des locataires de l'AIVS Territoires en situation d'impayé au printemps 2020 révèle notamment des difficultés induites par les retards de versement par l'Assurance Maladie des indemnités journalières pour arrêt maladie et arrêt pour garde d'enfant. Si la majorité des ménages français ont pu compenser ces pertes de ressources en mobilisant leur épargne, pour les plus fragiles, le retard dans le traitement de ces droits s'est traduit par une absence totale de revenu durant plusieurs mois, générant de nombreuses dettes auxquelles sont venus s'ajouter des frais bancaires qui rendent d'autant plus difficile le retour à un budget équilibré.

Paul, intérimaire, a été vivement invité par son employeur à se déclarer en arrêt maladie à partir du mois de mars s'il souhaitait pouvoir retrouver son poste à la fin du confinement. Compte tenu du retard pris par la CPAM de l'Isère, ce n'est qu'en mai qu'il a pu toucher ses indemnités. Durant les deux mois de confinement, le budget de sa famille n'a plus reposé que sur les ressources de sa femme, elle-même au chômage du fait du confinement. D'un budget habituel de 2 600 euros, ces parents de trois enfants n'avaient que 800 euros de ressources de mars à mai. Devant faire face à un montant total de charges mensuelles estimé à 1 585 euros, le couple a contracté de nombreux impayés auxquels se sont ajoutés des frais bancaires importants suite aux découverts occasionnés. Paul a finalement touché 1 600 euros d'indemnités journalières en mai, soit 800 euros par mois de confinement (contre 1 400 euros de salaire en temps normal). Aujourd'hui ce ménage cumule des impayés de loyer et un découvert de 1 300 euros dont ils peinent d'autant plus à se défaire que la femme de Paul ne parvient plus à trouver de mission en intérim depuis le dé-confinement et ne touche aujourd'hui plus qu'une allocation chômage diminuée. – **Locataire de l'AIVS Territoires**

Une autre source de fragilisation des ménages identifiée à partir des locataires de l'AIVS Territoires concerne les allocataires qui ont connu une rupture ou une réévaluation à la baisse de leurs droits sociaux juste avant le confinement. Ceux-là n'ont pas pu bénéficier des mesures de maintien de droits qui se destinaient uniquement aux personnes arrivant en fin de droits *durant* le confinement. Ici les effets de la crise sanitaire sont plus indirects puisqu'ils ne sont pas à l'origine de cette rupture ou minoration de droits, mais ils ont en revanche participé à retarder les éventuelles solutions qui auraient pu être apportées par les services concernés du fait de la fermeture des guichets et des difficultés rencontrées par les ménages pour joindre les opérateurs, à plus forte raison

lorsqu'il était nécessaire de contacter des administrations différentes (CAF et Pôle Emploi par exemple) pour débloquer une situation.

Charlotte a perdu ses droits au RSA quelques jours avant le confinement : la CAF lui demandait d'épuiser ses droits à Pôle Emploi avant de redemander le RSA. En raison du confinement et du ralentissement des services, elle a passé un mois et demi sans ressources et a dû faire appel à ses proches pour l'aider à faire face à ses charges. – **Locataire de l'AIVS Territoires**

Ces difficultés en matière d'accès et de maintien aux droits sociaux ont été soulignées par le Point Info Budget du CCAS de Grenoble. Durant la crise, ce dispositif qui a joué le rôle d'intermédiaire entre les ménages et les administrations pour accompagner les publics qui peinent à naviguer sur les plateformes numériques, ou à comprendre le langage administratif, et pour lesquels l'accès et le maintien aux droits reposent sur la possibilité de solliciter un guichet.

3. Absence de mesure spécifique suite aux pertes d'emplois générées par la crise : une chute dans la précarité pour les oubliés

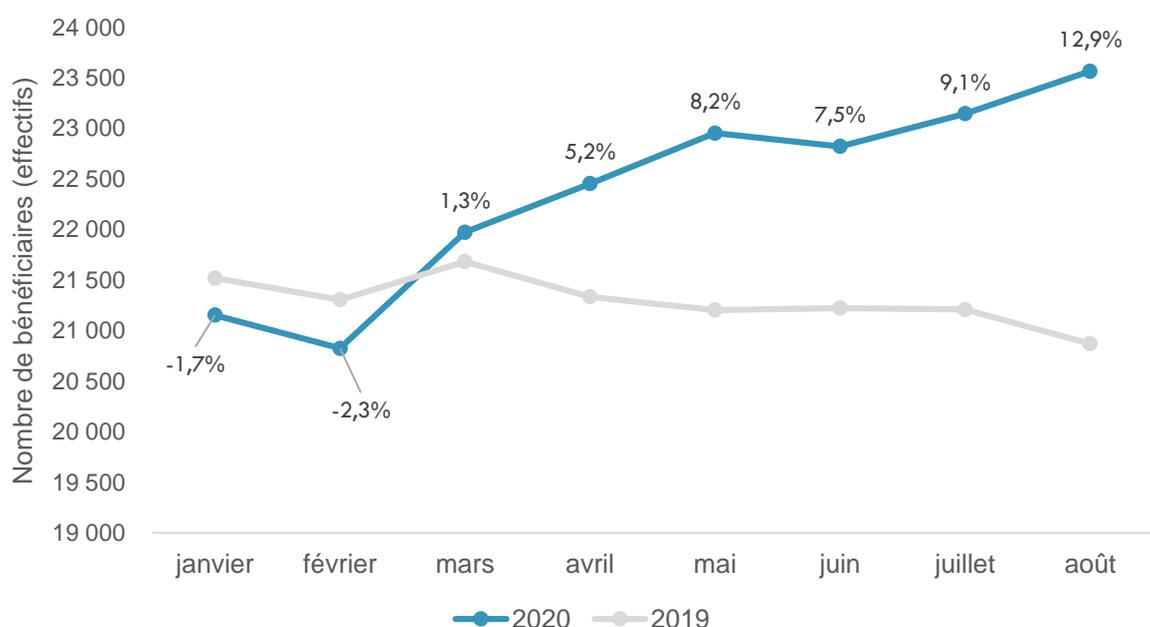
Si les dispositifs mis en place par le gouvernement ont permis de limiter en grande partie la paupérisation des ménages, elles ont revanche laissées sur le bord de la route les ménages les plus précaires : ceux dont les revenus reposaient sur des activités non-déclarées, ainsi que les intérimaires ayant perdu leur emploi dans le cadre de la crise sanitaire, et les salariés arrivant en fin de contrat sans avoir cumulé assez d'heures pour toucher le chômage, ou qui n'ont pu ouvrir leurs droits qu'une fois la reprise totale des services administratifs. Cette absence de compensation économique a été d'autant plus dramatique que le confinement a empêché durant deux mois la reprise d'un emploi. Pour ces ménages, le printemps 2020 a été synonyme d'une perte de revenus considérable entraînant impayés et découverts.

Valérie est bénéficiaire du RSA. Durant le confinement elle a été privée de ses revenus complémentaires issus d'une activité non-déclarée. Son conjoint, Michel, a quant à lui perdu son emploi de serveur à cause de la crise sanitaire, forçant le ménage ne vivre qu'avec quelques centaines d'euros jusqu'à ce que Michel puisse bénéficier du chômage. – **Locataire de l'AIVS Territoires**

Face à la perte d'un emploi et aux difficultés d'accès à une allocation chômage durant le confinement le RSA a constitué pour de nombreux ménages la seule solution mobilisable. Dans les données d'observation de la CAF de l'Isère, cela se traduit par une forte hausse du nombre de bénéficiaires de ce revenu de solidarité. En effet, alors qu'ils étaient moins nombreux en janvier 2020 qu'en 2019 (-1.7%), leur effectif a augmenté depuis le confinement avec une évolution de +13% en août 2020 par rapport à août 2019, faisant passer la part qu'ils occupent dans les ménages fiscaux isérois de 4% à 4,5%⁵.

⁵ Le nombre de ménages fiscaux en Isère est de 518 870, selon les chiffres 2017 de l'Insee.

Nombre de bénéficiaires du RSA (effectifs) et taux d'évolution entre les mois de 2019 et ceux de 2020 (pourcentages)



Source : CAF de l'Isère, octobre 2020 – Nos calculs

Champ : Bénéficiaires du RSA en Isère (effectifs)

Lecture : En juin 2020, 22 823 ménages sont bénéficiaires du RSA contre 21 224 en juin 2019, soit une augmentation de 7.5%.

Les données des mois de juin, juillet, août 2020 sont provisoires, pas encore consolidées.

Il convient de souligner que cette forte augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA conjuguée à la faible évolution du nombre de nouveaux locataires indique une précarisation des ménages qui figuraient déjà parmi les plus fragiles de la population puisque bénéficiaires des prestations sociales.

Une observation à partir du RSA ne rend cependant visible qu'une partie de la population précarisée : celle qui peut bénéficier de ce minima social. Or, les populations les plus fragilisées par cette crise sont probablement celles qui n'ont pas eu accès à ce revenu de solidarité, à savoir les jeunes de moins de 25 ans et les personnes en situation administrative complexe.

Par ailleurs, au regard du caractère exceptionnel du premier confinement, des ménages ont pu tarder à recourir au RSA, pensant pouvoir retrouver un emploi durant l'été. A l'aune du deuxième confinement il est permis de penser que le nombre de bénéficiaires continuera à augmenter.

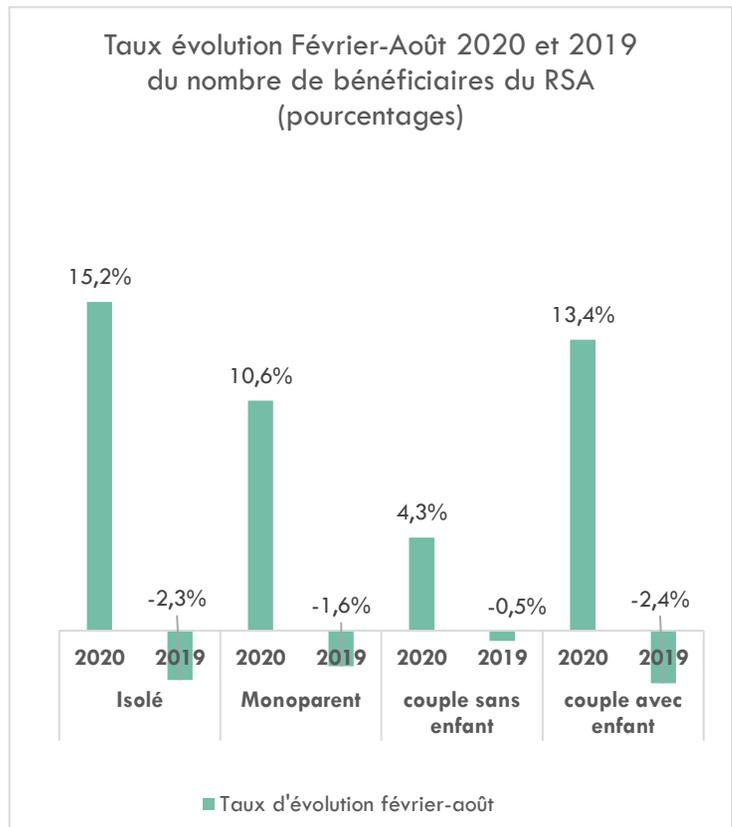
CARACTERISTIQUES DES MENAGES FRAGILISES PAR LA CRISE

1. Poursuite de la précarisation des personnes isolées et familles monoparentales

En Isère, comme en France, les isolé.e.s et les familles monoparentales figurent déjà parmi les ménages les plus fragiles et les plus pauvres : ils sont surreprésentés dans la demande d'hébergement et de logement social, ainsi que dans les recours Dalo et Daho⁶. A titre d'exemple, le taux de pauvreté des isolé.e.s va de 15% pour les femmes seules à 16% pour les hommes seuls en Isère, et celui des familles monoparentales atteint les 25% (soit une famille sur 4), quand cela concerne 11% de la population iséroise totale⁷.

Suite au premier confinement, ce sont également ces deux catégories de population qui se trouvent les plus fragilisées. Les ménages isolés, déjà surreprésentés parmi les bénéficiaires du RSA (54%), sont ceux qui ont été concernés par la forte augmentation : 1 671 ménages isolés supplémentaires ont bénéficié du RSA entre février et août 2020 (soit une évolution de 15%) quand une baisse de 254 bénéficiaires avait été enregistrée à la même période l'an dernier. Les familles monoparentales quant à elles connaissent un taux d'évolution plus faible suite au premier confinement, avec + 10,6% de bénéficiaires de RSA

entre février et août 2020 (soit 655 bénéficiaires de plus, contre une baisse de 104 bénéficiaires en 2019). Cette moindre augmentation est à mettre en perspective au regard du grand nombre de familles monoparentales qui bénéficiaient déjà du RSA en Isère : 13% des familles monoparentales iséroises étaient au RSA en 2019 (contre 6% des isolé.e.s) et cette part est passée à 14,3% à la fin de l'été 2020 (une augmentation en proportion légèrement supérieure à celle des isolé.e.s qui ont quant à eux gagné 0,9 points).



Source : CAF de l'Isère, octobre 2020 – Nos calculs

Champ : Bénéficiaires du RSA en Isère (%)

Lecture : Entre février et août 2020, le nombre de couple avec enfants bénéficiaires du RSA a augmenté de 13,4%. Sur la même période en 2019, il a baissé de 2,4%.

Les données des mois de juin, juillet, août 2020 sont provisoires, pas encore consolidées.

⁶ Droit au logement opposable (Dalo) et droit à l'hébergement opposable (Daho). Les ménages n'ayant pas réussi à accéder à un logement ou à un hébergement peuvent déposer un recours Dalo et/ou un recours Daho pour faire valoir leur droit en la matière. Si la Commission de Médiation chargée d'examiner leur recours les reconnaît prioritaires au vu des critères fixés par la loi, l'Etat a obligation de les reloger ou de les héberger.

⁷ Insee 2017, filosoffi.

L'enquête réalisée auprès des locataires de l'AIVS Territoires révèle par ailleurs de plus fortes difficultés rencontrées par les familles monoparentales. Cela s'explique notamment par les arrêts de travail pour garde d'enfant auxquels les monoparents ont dû avoir recours en l'absence d'un autre adulte pour faire face à la fermeture des écoles. Cela a souvent engendré des baisses de revenus importantes, à fortiori pour ceux qui travaillaient à temps partiel, voire qui ne travaillaient que quelques heures durant la semaine pour compléter leur budget mensuel.

Dans le cas de Glory, l'arrêt de travail pour garde d'enfant est venu s'ajouter à un cumul de difficultés préexistantes qui se sont aggravées en raison de la très faible protection que lui conférait ses indemnités journalières. En effet, cette mère célibataire avait déjà subi une perte de revenus au mois de février suite à un accident de travail. Alors qu'elle s'apprêtait à reprendre le travail mi-mars, elle a dû se remettre en arrêt pour garder ses enfants dans le cadre du confinement. Cependant, ses indemnités journalières étaient seulement de 6 euros en mars et 24 euros en avril (contre 900 euros de salaire habituel). Les difficultés que Glory a rencontrées durant le confinement se sont en outre aggravées en mai, puisqu'au dé-confinement (mais suite à des problématiques administratives datées de septembre), la préfecture a refusé de renouveler son titre de séjour. En situation irrégulière, Glory a finalement été licenciée en juin et se trouve aujourd'hui sans emploi ni ressource.

– **Locataire de l'AIVS Territoires**

Il est également arrivé que des ménages n'aient perçu aucune indemnité du fait, semble-t-il, des difficultés administratives qu'ont rencontré les employeurs pour déclarer ces arrêts de travail.

Pour des raisons d'ordre administratif, Catherine n'a pas pu bénéficier d'indemnités journalières pour garde d'enfant : « il me manquait un papier ». En conséquence, elle n'a pu toucher aucune indemnité ni aucun revenu d'activité entre le 18 mars et le 11 mai. Privée de son salaire de 426 euros qui complète habituellement ses revenus, Catherine n'avait plus qu'un budget total de 767 euros pour faire face à 1 100 euros de charges mensuelles. L'absence d'indemnisation pour garde d'enfant a fortement déstabilisé le budget de Catherine, créant un découvert mensuel de plus de 300 euros qu'elle peine encore aujourd'hui à rembourser. – **Locataire de l'AIVS Territoires**

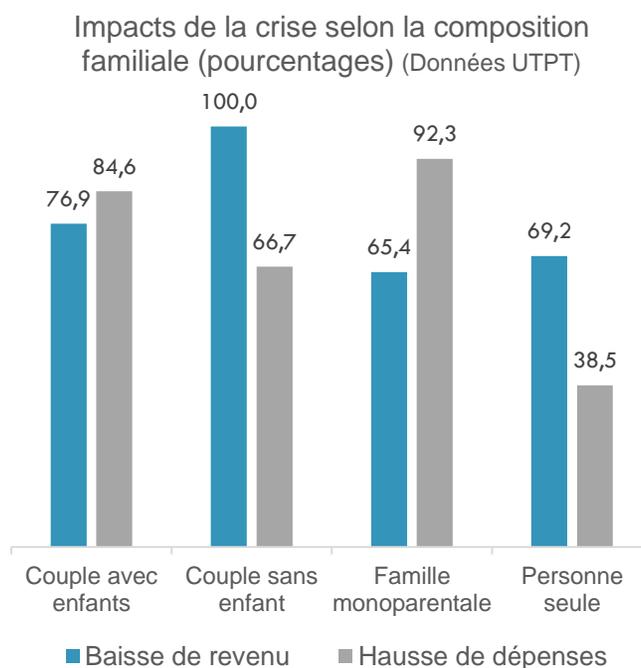
A l'échelle de l'AIVS Territoires, ces familles monoparentales sont surreprésentées parmi les ménages déclarant avoir rencontré des difficultés économiques suite à la crise. En effet, sur les 53 locataires en impayé ayant déclaré que la crise avait eu des impacts sur leur budget, la moitié sont des familles monoparentales (26/52), alors qu'elles ne représentaient que 39% des locataires du parc UTPT en 2019⁸. A l'inverse, les personnes seules semblent sous-représentées parmi les ménages impactés par la crise (19% contre 30%).

⁸ Derniers chiffres disponibles. Ils concernent uniquement les locataires occupant en titre de leur logement, mais ils représentent 75% du parc.

2. Des ménages avec enfants fragilisés par une hausse des dépenses

Parmi les locataires impactés par la crise et enquêtés, ce sont plus largement les ménages avec enfants qui sont majoritaires. Cela s'explique par le fait que ces familles ont souvent fait face à une hausse de leurs dépenses. Elle concerne 85% des couples avec enfants et 92% des familles monoparentales enquêtées, contre 67% et 38% des couples sans enfants et des isolé.e.s.

Cette hausse est en partie liée au surcoût induit par la fermeture des cantines scolaires qui permettent en temps normal aux enfants dont les parents ont des revenus modestes de bénéficier d'un repas par jour à bas prix⁹. Cette difficulté a été identifiée par le CCAS de Grenoble à travers la distribution alimentaire organisée durant le premier confinement. Pour faire face à ces besoins, la Ville de Grenoble a mis en place « une aide financière exceptionnelle en direction des familles à bas quotients familiaux [dont] les enfants fréquentaient les cantines scolaires »¹⁰.



« Cette crise, la période de confinement a mis en lumière ce rôle social [joué par les cantines] puisqu'on s'est retrouvé avec de nouveaux publics en grande difficulté, (...) des personnes qui venaient aux distributions alimentaires qui n'avaient jamais fréquenté de distribution alimentaire auparavant et ces publics étaient principalement constitués de familles, et de familles nombreuses, donc on voit bien l'impact, parce que des enfants n'étaient plus accueillis dans les cantines scolaires » – **Service lutte de contre la pauvreté et la précarité du CCAS de Grenoble**

Les locataires interrogés ont également mentionné une hausse des dépenses liée à une augmentation de la consommation alimentaire des enfants en période de confinement. A cela s'est parfois ajouté l'achat de matériel de loisirs pour occuper les enfants (peinture, jeux etc.) et également de matériel informatique pour qu'ils puissent recevoir leurs devoirs scolaires (imprimante, cartouche d'encre, ordinateur etc.).

Pour les ménages sans enfant, la hausse des dépenses alimentaires a quant à elle souvent été liée à la fermeture des lieux de restauration d'entreprise dans lesquels ils bénéficiaient d'un repas à bas prix. Plus rarement, cette hausse de dépenses a pu s'expliquer par la fermeture des épiceries solidaires et resto du cœur qui a conduit les ménages à s'approvisionner dans les commerces, pour un montant plus élevé.

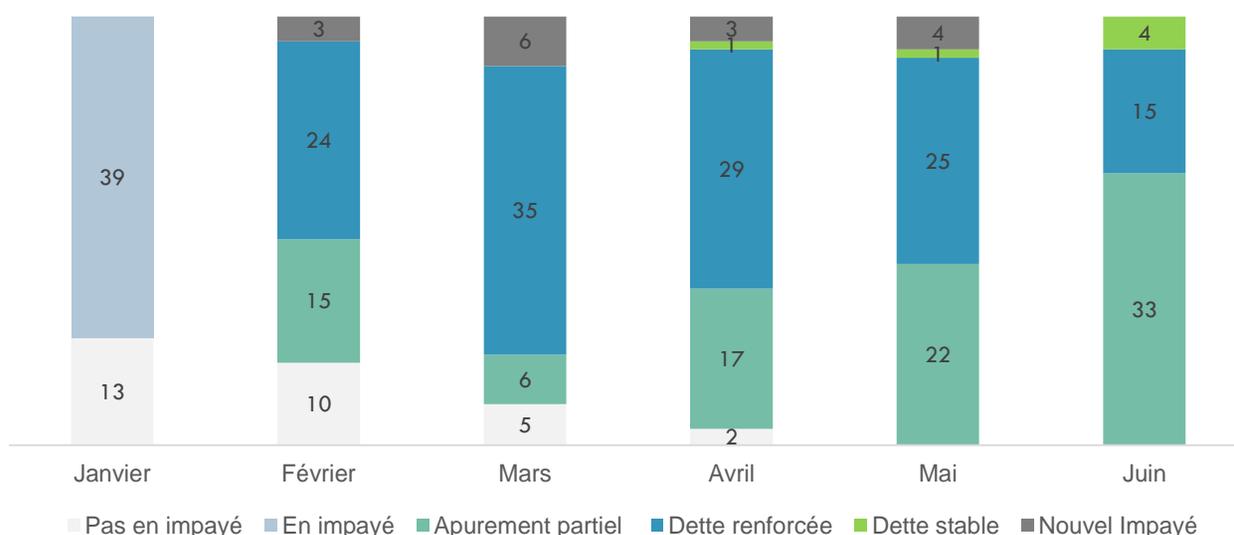
⁹ Pour les quotients familiaux les plus bas, un repas de cantine coûte moins d'un euro à Grenoble.

¹⁰ Phrase issue de la présentation de la directrice du service Lutte contre la pauvreté et la précarité du CCAS de Grenoble lors du 12-14 « Le sans-abrisme à l'épreuve du covid 19 » organisé par Un toit pour tous le 6 octobre 2020.

3. Une crise qui a renforcé les difficultés des ménages qui étaient déjà confrontés à des impayés

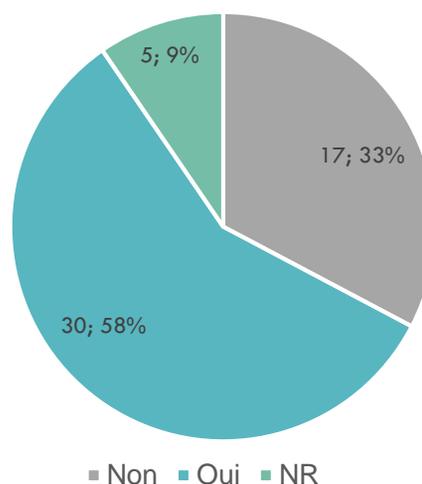
L'enquête réalisée auprès des locataires de l'AIVS Territoires indique que la majorité des ménages avaient déjà rencontré des difficultés pour s'acquitter de leurs loyers les mois précédents le confinement : 39/52 avaient connu un impayé au mois de janvier. Alors qu'au mois de février, 15 d'entre eux avaient apuré en partie leur dette, ils n'étaient plus que 6 dans cette situation le mois suivant. En tout, au mois de mars ce sont 35 ménages qui ont vu leur dette se renforcer et 6 ménages qui ont contracté un nouvel impayé, alors que ces problématiques ne concernaient respectivement que 24 et 3 ménages le mois précédent, laissant ainsi entrevoir les difficultés engendrées par le confinement.

Situation mensuelle des ménages enquêtés ayant connu au moins un impayé entre mars et juin (effectifs) (Données UTPT)



L'idée selon laquelle, sur le parc de l'AIVS Territoires, la crise sanitaire et sociale serait venue renforcer des difficultés budgétaires préexistantes se confirme au regard des autres dettes auxquelles faisaient face les locataires interrogés, en dehors de leur impayé de loyer : crédit à la consommation, impayés sur les factures eau/énergie, amende, remboursement suite à un trop perçu de pôle emploi, etc. Cette donnée vient souligner la nécessité de venir en aide à ces ménages de façon générale, au-delà du seul résiduel de loyer. Il conviendrait ainsi d'étendre l'enquête réalisée à l'ensemble des locataires d'UTPT pour identifier les ménages en difficultés financières, qu'ils soient ou non en impayés de loyer. Cela permettrait de rendre visible les ménages qui, dans la gestion de leur budget, s'attachent en priorité à régler leur loyer mais contractent en revanche des dettes sur d'autres besoins, notamment les factures d'eau et d'électricité.

Existence de dettes autres que des impayés de loyers (effectifs;pourcentages) (Données UTPT)



CONCLUSION

En conclusion, nous proposons de formuler des préconisations pour que les ménages fragilisés par le premier confinement puissent mieux affronter les difficultés venir.

- **Renforcer les dispositifs d'aides financières liés au contexte sanitaire**

Le premier confinement a principalement précarisé les ménages qui étaient déjà dans une situation économique fragile. En les privant des revenus complémentaires qui stabilisaient leurs budgets, ou en les confrontant à des dépenses plus importantes que d'habitude, la crise a plongé ces ménages dans des cycles d'impayés qu'il est nécessaire d'enrayer rapidement par l'octroi d'aides financières exceptionnelles. Il s'agit de leur permettre de retrouver une stabilité budgétaire sans laquelle ils ne pourront faire face au durcissement de la crise économique à venir et risquent à terme de ne plus pouvoir se maintenir dans leur logement.

- **Augmenter les prestations sociales et en élargir le bénéfice à l'ensemble de la population**

La crise a fait basculer dans la pauvreté des ménages qui étaient souvent dans des situations précaires mais qui arrivaient à maintenir la tête hors de l'eau grâce à un emploi en contrat court. Aucune aide spécifique n'avait été prévue durant le premier confinement pour ces ménages après qu'ils aient perdu une de leur principale source de revenu. Seul le RSA, dispositif de droit commun, pouvait être mobilisé à défaut de droits ouverts au chômage. Ce revenu de solidarité a fait office de dernier recours pour plus de 2 700 ménages isérois entre février et août 2020. Il est à craindre que ce nombre continuera d'augmenter dans les prochains mois, au vu du deuxième confinement et des nouvelles pertes d'emploi qui se profilent lorsque les mesures exceptionnelles de chômage prendront fin avec la crise sanitaire. Afin de limiter la précarisation de ces ménages et les difficultés qu'ils rencontreront pour se maintenir dans leur logement, il est nécessaire d'augmenter le montant de ce minimum social qui aujourd'hui s'élève à moins de 500 euros pour une personne isolée. Il est également crucial d'étendre son bénéfice aux moins de 25 ans et aux étrangers bénéficiaires d'un récépissé ou d'un titre de séjour provisoire. Sans cela, et dans un contexte de confinement qui réduit fortement les perspectives d'un retour vers l'emploi, ces deux populations déjà fortement impactées par la crise se trouvent dans des situations d'extrême pauvreté, n'ayant d'autres aides sur lesquelles s'appuyer que les secours ponctuels tels que ceux du CCAS et du CROUS.

L'Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL)

L'Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL) est une cellule d'étude et d'observation qui intervient dans le champ de l'analyse de la précarité et des difficultés de logement. Elle fait partie de l'ensemble « Un Toit Pour Tous » qui rassemble une association œuvrant contre le mal logement, une agence immobilière à vocation sociale : Territoire AIVS®, et une société foncière : Un Toit Pour Tous Développement.





**OBSERVATOIRE
DE L'HERBERGEMENT
ET DU LOGEMENT**

POUR EN SAVOIR PLUS

OBSERVATOIRE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

17b avenue Salvador Allende,
38 130 Echirolles

<https://www.untoitpourtous.org/observatoire-de-l-hebergement-et-du-logement/>

CONTACT

✉ observatoire@untoitpourtous.org

📞 04 76 22 66 05 / 07 84 03 92 89

LES MENAGES AUX RESSOURCES FRAGILES A L'EPREUVE DE LA CRISE SANITAIRE ET SOCIALE EN ISERE

La crise sanitaire a eu des impacts économiques sur de nombreux ménages français en occasionnant une hausse des dépenses (notamment en matière d'alimentation lorsque les enfants mangeaient habituellement à la cantine à un faible coût) d'autant plus difficile à gérer qu'elle s'accompagnait souvent d'une baisse de revenus (liée aux mesures de chômage partiel notamment) voire d'une perte totale de ressources (rupture de droits, fin de contrat, travail non déclaré etc). Pour prévenir ces impacts, le gouvernement a mis en place des mesures sociales fortes dès le début du confinement, renforcées par d'autres dispositifs les mois suivants, mais celles-ci sont restées insuffisantes pour maintenir les équilibres budgétaires qui étaient déjà fragiles.

Sur la base des données issues de la CAF de l'Isère et d'une enquête réalisée auprès des locataires de l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) Territoires, ce cahier rend compte des premiers effets visibles de la crise sur les ménages qui étaient déjà dans des difficultés économiques.

Les Cahiers de l'Observatoire

Les cahiers de l'Observatoire traitent de la thématique du mal-logement en Isère et des problématiques qui la traversent telles que l'accès et le maintien au logement, ou encore la précarité des ménages. Cette année les cahiers abordent ces enjeux sous le prisme de la crise sanitaire, au regard des inégalités de logement qu'elle a révélées et des impacts qu'elle a eus sur la fragilisation économique des ménages.

Décembre 2020

Conception :

Observatoire de l'Hébergement et du Logement